

Charte d'engagement « Avenir élevage 80 »

Entre

L'Etat représenté par Monsieur Philippe De MESTER, Préfet de la Somme,
de première part,

La Région Nord-Pas de Calais – Picardie, faisant élection de domicile en l'Hôtel de région, sis 151 Avenue du président Hoover à LILLE, représenté Monsieur Xavier BERTRAND, président du Conseil régional, dûment autorisé,
de seconde part,

Le Département de la Somme, faisant élection de domicile en l'Hôtel des Feuillants, sis 53 rue de la République à AMIENS, représenté Monsieur Laurent SOMON, président du Conseil départemental, dûment autorisé,
de troisième part,

Et

- Les organisations Professionnelles à vocation générale ou de conseil suivantes :
- **FDSEA 80**, syndicat à but non lucratif dont le siège est situé à AMIENS, 19 bis rue Alexandre Dumas, représenté par sa présidente, Madame Françoise CRETE,
- **JA 80**, syndicat à but non lucratif dont le siège est situé à AMIENS, 19 bis rue Alexandre Dumas, représenté par son président, Monsieur Bruno MACRON,
- **La Chambre d'agriculture de la Somme**, établissement public administratif dont le siège social est situé à AMIENS, 19 bis rue Alexandre Dumas, représentée par son président, Monsieur Daniel ROGUET,
- **L'Association d'Economie Rurale de la Somme**, dont le siège est situé à AMIENS, 35, rue Alexandre Dumas, représentée par son président, Monsieur Hervé DEMALLE,
- **La coopérative de services, Avenir Conseil Elevage**, dont le siège est situé à CAMBRAI, 5 rue François MITTERAND, représentée par sa vice-présidente, Madame Isabelle MARLOT,
- **Le GIE Lait-Viande Nord Picardie (Groupement d'Intérêt Economique)**, dont le siège est situé à AMIENS, 19 bis rue Alexandre Dumas, représenté par son président, Monsieur Ludovic CAUCHOIS,
- Les organisations Professionnelles à vocation économique suivantes :
- **La coopérative LACT'UNION**, dont le siège est situé à ABBEVILLE, Zone Industrielle, route de Vauchelles, représentée par son président, Monsieur Olivier VERMES,
- **La coopérative SODIAAL Union Nord**, dont le siège est situé à AIRAINES, Rue Jules Levis, représentée par son président, Monsieur Olivier GAFFET,
- **La coopérative COBEVIAL**, dont le siège est situé à AMIENS, 51 rue Sully, représentée par son président, Monsieur Hervé DROUVIN,
- **La Coopérative NORIAP**, dont le siège est situé à BOVES, 22 boulevard Michel Strogoff, représentée par son président, Monsieur Jean-François GAFFET,
- **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie – Picardie**, société coopérative agricole dont le siège social est situé à AMIENS, 500 rue Saint-Fuscien, représentée par son président, Monsieur Philippe De WAAL,
- **Le Groupement de Défense Sanitaire**, dont le siège est situé à Amiens, 19bis rue Alexandre Dumas, représenté par son président, Monsieur Pascal BIENAIME,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1- PREAMBULE

1-1 Préambule commun

Les productions animales en général et la production laitière en particulier, traversent une crise conjoncturelle sévère. Le moral des éleveurs est atteint pouvant conduire à des décisions d'arrêt d'activité définitif pour certains ateliers d'élevage.

Les décisions individuelles auront forcément un impact au niveau macroéconomique et notamment au niveau des filières départementales d'élevage. Le recul rapide des activités d'élevage peut conduire à un déséquilibre majeur au niveau des entreprises de l'aval et de l'amont de la production agricole avec de lourdes conséquences en termes d'emplois et de dynamiques territoriales.

Les productions animales représentent 30 % du chiffre d'affaires de la *Ferme Somme* et concernent une exploitation agricole sur deux soit près de 2 500 exploitations.

La *Ferme Somme* détenait 58 000 vaches laitières en 2014 pour une référence laitière de 464 Millions de litres produite à hauteur de 427 Millions de litres soit 20% du lait produit en Nord-Pas de Calais – Picardie. Pour la production de viande, la Somme détient 26 400 vaches nourrices (16% du cheptel allaitant régional) et 5 600 truies reproductrices (12% du cheptel régional).

Avec des structures d'exploitation majoritairement de polyculture-élevage, les impacts de la crise conjoncturelle sont globalement atténués grâce aux cultures. A l'inverse, les décisions d'arrêts de production, notamment laitière, sont accentués par l'attrait des grandes cultures moins exigeantes en capitaux humain et financiers.

Néanmoins l'élevage samarien bénéficie d'atouts importants parmi lesquels un potentiel fourrager important, le tissu industriel de transformation en viande et lait, les bassins de consommation proches et denses (région parisienne et Nord-Ouest-Européen) et des infrastructures de bonne qualité.

A l'inverse, la concurrence du Benelux, du Danemark et de l'Allemagne et la compétition entre productions animales et végétales au sein des exploitations samariennes sont autant de fragilités à surmonter.

1-2 Préambule relatif aux services de l'Etat

L'Etat reconnaît l'élevage comme activité créatrice d'emplois et facteur d'entretien du territoire. Le plan de soutien à l'élevage décidé par le gouvernement au cours de l'été 2015 et mis en œuvre depuis lors dans les départements, constitue une première réponse à la crise que connaissent ses différentes filières. Cette action doit se poursuivre avec des réponses structurelles qui permettront à l'élevage d'être toujours présent à l'avenir et de mieux résister à la volatilité des prix qui est un des paramètres induits par les marchés mondiaux.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) qui se substitue aux trois anciens plans de modernisation des bâtiments d'élevage, de performance énergétique et de plan végétal pour l'environnement, pourra accompagner l'évolution des exploitations vers des schémas plus robustes, en permettant des gains de productivité ou en améliorant les conditions de travail des éleveurs.

Une action coordonnée des collectivités, de la profession, des responsables de filière et une bonne articulation de leurs différents outils est indispensable pour apporter des réponses structurelles à la hauteur des défis posés.

1-3 Préambule Département

L'avenir de l'élevage est à la fois une préoccupation majeure et un enjeu prioritaire dans un département rural comme l'est la Somme.

Face aux contraintes économiques et normatives de ce secteur d'activité, le Conseil départemental veut accompagner les structures dans leurs évolutions et leurs diversifications pour que l'élevage ait un avenir en Somme, pour que les éleveurs valorisent et vivent de leur production.

L'agriculture est une activité économique majeure, pourvoyeuse d'emplois locaux, étroitement liée à l'industrie agro-alimentaire. Elle doit le rester et nous devons accompagner son évolution. Il y va du développement et de l'aménagement équilibré de notre département ainsi que de la présence des filières.

Le Conseil départemental a fait le choix de se mobiliser avec les organisations professionnelles agricoles, l'État et notre Région, pour mettre en œuvre une action forte auprès des éleveurs qui veulent moderniser leur exploitation après avoir bénéficié d'un appui technique complet.

Notre action se veut complémentaire aux mesures d'urgence mises en œuvre par l'État et la Région face à la crise de l'élevage. Notre action s'inscrit par conséquent dans le moyen terme dans le cadre d'un plan pluri-annuel jusqu'en 2021.

1-4 Préambule Région

La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique, et notamment en matière d'aides au développement des activités agricoles.

En sa qualité d'autorité de gestion elle est gestionnaire du FEADER pour la période 2014-2020 dans le cadre du programme de développement rural Picardie qui retient comme priorité le maintien de l'élevage dans sa diversité et le développement des entreprises agroalimentaires de ces filières.

La Région est à ce titre responsable, en accord avec les services de l'Etat, des appels à projets du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

L'assemblée régionale a réaffirmé sa volonté d'aider les filières d'élevage lors de sa séance du 28 janvier 2016 et voté un plan d'urgence en faveur de l'élevage doté de quatre millions d'euros, en complément de sa participation financière au PCAE.

Conformément au code général des collectivités territoriales elle garantit la complémentarité des dispositifs départementaux et régionaux à travers une convention.

1-5 Préambule relatif aux organisations agricoles à vocation générale et de conseil

Les organisations agricoles départementales ont conscience de la double nécessité d'aider les éleveurs à passer un cap conjoncturel délicat et d'inscrire ceux qui restent motivés dans une trajectoire de rebond.

La compilation des résultats techniques des élevages fait encore apparaître des écarts importants entre le premier et le dernier quartile ce qui suppose, pour beaucoup d'éleveurs, des marges de progrès importantes afin d'améliorer leur compétitivité et leur résistance aux aléas conjoncturels.

L'accompagnement de chaque éleveur dans la perspective qu'il se sera fixée s'inscrit en parallèle de l'action collective pour sécuriser la formation des prix de vente et l'optimisation du prix des intrants.

Par ailleurs, le découragement de certains éleveurs conduit à l'abandon de bâtiments récents, aux normes ICPE et parfois idéalement situés. La question se pose à présent d'organiser un marché secondaire pour ce type de bâtiments.

1-6 Préambule relatif aux organisations agricoles à vocation économique

Les coopératives agricoles, opératrices économiques dans les secteurs du lait et de la viande, constituent un atout pour les filières d'élevage départementales voire régionales. La crise actuelle et le désintérêt pour les productions animales menace à terme la pérennité de certaines entreprises ou certains de leurs établissements secondaires avec le risque majeur d'une suppression des emplois qui y sont attachés.

2- OPERATION « AVENIR ELEVAGE 80 »

2-1. Objectifs partagés

Les parties se fixent l'objectif commun de tout mettre en œuvre pour concourir au maintien de la valeur ajoutée et, par voie de conséquence, des emplois directs et indirects, dans les différentes filières d'élevage au sein du territoire de la Somme.

La présente charte s'inscrit sur une durée de 5 ans (2016-2020) afin d'impulser une dynamique pérenne au sein du territoire samarien et au sein des filières concernées ainsi qu'entre les signataires.

2-2. Articulation

L'opération « Avenir élevage 80 », se décline sur 3 axes complémentaires :

- 1- Contacter et identifier les élevages professionnels prêts à s'engager dans un dispositif d'accompagnement visant, selon leur situation, soit l'optimisation des moyens de production, soit une réflexion approfondie sur leur système de production à 5 ans ;
- 2- Favoriser les transferts d'ateliers aux normes (ICPE) en cas d'arrêt d'activité et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en élevage ;
- 3- Accompagner les éleveurs dans l'adaptation technique et technologique de leurs ateliers en vue d'optimiser leurs investissements avec le souci permanent d'améliorer les conditions de travail dans l'élevage.

Dispositif de conseil

Avenir élevage 80 s'adresse à l'ensemble des éleveurs de la Somme. La phase de contact permettra d'identifier les élevages qui s'inscrivent, malgré les aléas conjoncturels, dans la pérennité soit grâce à un ajustement de leurs moyens de production, soit par des changements plus profonds leur système de production nécessitant l'élaboration de trajectoires de l'atelier d'élevage pour en évaluer les impacts. Cette même phase permettra, par ailleurs, d'identifier les entreprises les plus fragilisées et de les orienter, le cas échéant, vers les dispositifs et procédures d'accompagnement spécifiques.

Ce dispositif d'accompagnement s'appuie sur le dispositif « **audit conseil** » financé par le Conseil régional Haut de France, complété par une étude de projet prise en charge par le Conseil départemental de la Somme.

4 réseaux de conseil indépendants ont été agréés par le Conseil Régional pour la réalisation des « **audits conseil** » : CER France, Accompagnement-Stratégie, France Conseil Elevage et Chambres d'agriculture.

Les organisations économiques et de conseils pourront se mobiliser dans la démarche de construction des trajectoires d'élevages en respectant la liberté de chaque éleveur de s'entourer des conseillers et prestataires de son choix.

Ainsi le cadre du conseil pourra prendre l'une des deux formes suivantes :

- Le **plan de performance**, ou **audit-conseil**, qui vise l'optimisation des moyens de productions existants par un accompagnement conseil de 2 jours.
- Le **Contrat de progrès**, qui suite à l'**audit conseil** induit une réflexion globale sur le système de production et son évolution souhaitable par la construction de trajectoires d'exploitation à 5 ans ; cet accompagnement est prévu sur 4 journées.

Le plan de performance et le contrat de progrès pourront être enrichis d'un **Diagnostic environnemental de l'exploitation d'élevage (DEXEL)**. Cet outil sera proposé aux exploitations situées dans les nouvelles zones vulnérables et permettra de vérifier l'adéquation entre les capacités de stockage des effluents de l'exploitation et les normes définies par la réglementation.

Cahiers des charges :

Le **Plan de performance** se déroule en 3 phases :

- 1- Evaluation technique, économique, financière / trésorerie, etc... sous forme de points forts – points faibles et marges de progrès basée sur l'utilisation de l'outil A.G.E. (1/2 jour) ;
- 2- Recherche des facteurs limitants (bâtiments, agencements, main d'œuvre, aspects réglementaires, autonomie fourragère, contractualisation, etc...) et élaboration d'un plan d'actions (1/2 jour) ;
- 3- Restitution et validation conjointement par le conseiller technique (1/2 jour) et l'expert économique (1/2 jour).

Le **Contrat de progrès** s'articule autour de 5 phases :

- 1- Evaluation technique, économique, financière / trésorerie, etc... sous forme de points forts – points faibles et marges de progrès basée sur l'utilisation de l'outil A.G.E. (conseiller technique ou économique - 1/2 jour) ;
- 2- Recherche des facteurs limitants (bâtiments, agencements, main d'œuvre, aspects réglementaires, autonomie fourragère, contractualisation, etc...) et élaboration d'un plan d'actions technique (1/2 jour) ;
- 3- Sur la base de l'analyse du diagnostic, mise en scénarios des trajectoires possibles et sélection de la trajectoire cible avec l'aide conjointe d'un conseiller technique (1/2 jour) et d'un expert économique (1/2 jour) ;
- 4- Rédaction et validation des hypothèses retenues, chiffrage des investissements et budget prévisionnel par un conseiller technique (1 jour) ;
- 5- Restitution et validation générale du plan d'actions, de sa faisabilité financière et de ses indicateurs de suivi conjointement par le conseiller technique (1/2 jour) et l'expert économique (1/2 jour).

Il sera vivement recommandé aux éleveurs d'associer leurs interlocuteurs commerciaux (mise en marché et approvisionnement) et bancaires à l'étape 3 du **plan de performance** et aux étapes 3 et 5 du **contrat de progrès**.

Dispositif d'aides à l'investissement

Avenir élevage 80 s'appuie de deuxième part sur un plan de soutien à l'investissement visant à accroître la compétitivité, améliorer les conditions de travail, développer et moderniser les élevages dans le cadre du dispositif national du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles et de sa déclinaison régionale.

Ce plan est doté par l'Etat, l'Union Européenne, L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, La Région Nord Pas de Calais – Picardie et spécifiquement pour la cause par le Département de la Somme.

Dispositif favorisant la Transmission des ateliers et des bâtiments ICPE vacants

Un répertoire des bâtiments d'élevage vacants et aux normes ICPE sera constitué afin de favoriser leur réutilisation par d'autres éleveurs et notamment par des candidats à l'installation. La Chambre d'agriculture est chargée de tenir à jour ce répertoire et d'en assurer la publicité.

Une méthodologie d'évaluation de la valeur de vente ou de location sera construite afin de guider les détenteurs de bâtiments vacants et les acquéreurs ou locataires potentiels dans leurs transactions.

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

3-1. Le Département de la Somme

Afin d'accompagner les exploitations, dans leurs évolutions et leurs diversifications, le Département entend s'engager à leurs côtés dans le cadre d'un plan pluri-annuel (2016-2021).

A cette fin, aux côtés de la Région, il participera au financement des contrats de progrès qui permettront aux éleveurs de bénéficier d'expertises économiques et techniques pour les aider à bâtir la trajectoire d'avenir de leurs exploitations.

En outre, le Département mobilisera des aides financières pour accompagner les projets de modernisation et de diversification des exploitations qui émergeront à l'issue de la démarche de construction des trajectoires d'élevages.

Ces dispositifs d'aides seront pleinement complémentaires aux aides régionales et nationales visant à concourir au maintien de la valeur ajoutée dans les élevages de la Somme.

3-2. La Région Nord-Pas de Calais – Picardie

La Région finance les audits-conseils de manière à ce qu'ils soient gratuits pour les éleveurs en difficultés.

Elle mobilise des crédits régionaux et européens pour aider la modernisation des exploitations et soutient sur fonds propres les projets de diversification des élevages.

Elle amplifie, en lien avec les Départements, son action pour favoriser la consommation des produits agricoles dans la restauration scolaire et organiser l'offre de produits locaux.

En réunissant pour la première fois les Etats généraux de l'élevage en juin 2016 le Conseil régional affirme sa volonté de bâtir une stratégie régionale pour l'élevage en Hauts-de-France afin de préserver le maillage des exploitations agricoles familiales, assurer une rémunération positive des éleveurs, accompagner la volonté d'entreprendre, et valoriser le métier d'éleveur et le rôle de l'élevage dans les territoires.

3-3. L'Etat

Afin de prévenir la récurrence des situations, l'Etat souhaite accompagner les filières et les exploitations qui sont prêtes à construire une trajectoire leur permettant d'être plus robustes.

Il facilitera à cette fin la mobilisation des aides de droit commun et mettra en œuvre, en tant que de besoin, la coordination administrative qui s'impose pour favoriser l'émergence de projets construits.

Il participera à l'évaluation du dispositif « *Avenir élevage 80* » en assurant l'analyse et le retour sur les mesures qu'il instruit. Il contribuera à leur inflexion au regard des évolutions qu'il serait nécessaire d'apporter aux différents dispositifs.

Les entreprises qui ressortiront comme présentant des situations extrêmement fragiles seront accompagnées vers les dispositifs et procédures de soutien spécifiques.

3-4. La Chambre d'agriculture de la Somme

De par l'originalité de ses missions d'intérêt général agricole et d'intervention, la Chambre d'agriculture s'engage à trois niveaux :

- Mettre les moyens nécessaires à l'animation de la charte et de ses instances de gouvernance, au suivi des indicateurs et à l'information régulière des signataires et des éleveurs du département de la Somme ;
- Mobiliser ses ingénieurs et techniciens spécialisés en productions animales sur la réalisation des deux dispositifs prévus par la Charte : dispositif de conseils et dispositif d'aides à l'investissement ;
- Mettre à disposition des acteurs du conseil, l'outil d'évaluation AGE élaboré par les chambres d'agriculture de Picardie ;
- Mettre en place un répertoire des bâtiments d'élevage (ICPE) vacants, procéder aux évaluations nécessaires et faciliter les mises en relation dans le cadre de vente ou location.

En outre, la Chambre d'agriculture de la Somme accordera une remise de 20 % sur le tarif habituel de montage d'un dossier PCAE et, afin d'encourager le suivi dans le temps des plans d'actions prévus dans les contrats de progrès ou plans de performance, proposera une formule de suivi « *performance lait* » ou « *Performance viande* » (3 rencontres par an) avec une remise de 50 % pendant 2 ans.

3-5. FDSEA de la SOMME

La Fdsea de la Somme compte parmi ses adhérents 60% des agriculteurs-éleveurs du département. Elle organise chaque année plusieurs dizaines de réunions, notamment dans les secteurs d'élevage. Elle détient la société l'Action Agricole Picarde qui édite l'hebdomadaire agricole et rural du même nom, auquel sont abonnés 80% des agriculteurs-éleveurs du département ainsi que l'ensemble des OPA du département.

La Fdsea de la Somme s'engage à faire la promotion de la charte, de son déploiement, de son suivi :

- dans les réunions qu'elle organise sur les thématiques de l'élevage et/ou dans les secteurs géographiques où l'élevage est significativement présent,
- sur ses supports de communication internes (site internet, réseaux sociaux, lettre à l'adhérent),
- dans la rubrique « Productions » de l'Action Agricole Picarde,

et à assurer une participation active de ses élus consulaires dans l'animation, le pilotage et le suivi de cette charte au travers du Comité d'OrientatIon Elevage de la Chambre d'agriculture.

3-6. Jeunes Agriculteurs de la SOMME

Les Jeunes Agriculteurs de la Somme comptent plus de 300 adhérents avec des profils différents. Agriculteurs, jeunes en cours d'installation, salariés et étudiants. L'élevage est fortement présent chez les jeunes syndiqués et également diversifié (élevage bovin lait et viande, porc, ovin et même piscicole)

Les objectifs de la structure des Jeunes Agriculteurs de la Somme est de faire la promotion du métier d'agriculteur, de défendre les intérêts des jeunes installés et en cours d'installation afin d'assurer le renouvellement des générations en agriculture.

La force des Jeunes Agriculteurs est son réseau. Les jeunes syndiqués sont répartis en structures locales au sein desquelles des réunions sont organisées et de nombreux projets sont menés. Ces structures locales sont fédérées par la structure départementale. Cette dernière organise également de nombreuses réunions d'information sur l'installation et co-gère la mise en œuvre des stages de préparation à l'installation. La communication interne et externe est un axe essentiel du syndicat.

Les Jeunes Agriculteurs de la Somme s'engagent à faire la promotion de la charte :

- dans les réunions que le syndicat JA80 organise au sein des structures locales et de la structure départementale ;
- sur ses supports de communication internes (site internet, réseaux sociaux) et externes (Somme's au Courant, JA Mag) ;
- dans les stages de préparation à l'installation.

3-7. Avenir Conseil élevage

La société coopérative Avenir Conseil Elevage (ACE) propose aux éleveurs des 4 départements du Nord et de la Picardie une large gamme de prestations de conseil technique et technico-économique, tout en assurant la mesure des performances individuelles des animaux.

Au service des éleveurs, ACE est en action dans 80% des élevages laitiers de la Somme, et s'engage à :

- S'impliquer dans la mise en œuvre des 3 volets de la charte, prioritairement les volets 1 et 3 pour lesquels sa présence au quotidien dans les élevages constitue un atout ;
- Mobiliser ses équipes terrain dans le repérage et le suivi des élevages les plus fragilisés ;
- Inciter les éleveurs à favoriser le travail en concertation de leurs partenaires techniques, économiques et financiers pour plus d'efficacité ;
- Poursuivre ses efforts d'animation collective des éleveurs, indispensables à l'émulation et à l'ambiance élevage dans le département (Hivernales, Forum, journées de remise des résultats technico-économiques, animation de groupes de progrès techniques, formation des éleveurs...).

Les services proposés par ACE, financés en quasi-totalité par les éleveurs sans autre ressource, sont tarifés avec un objectif d'équilibre des comptes de la coopérative.

ACE poursuivra la proposition de suivis « *marge brute* » aux conditions actuelles, soit à 40% du coût réel, afin d'en favoriser la vulgarisation dans les élevages.

ACE enrichira en outre ses services actuels de conseil régulier, à tarif équivalent, d'un niveau d'approche technico-économique systématique « *Coût de la ration distribuée* » afin d'agir plus rapidement sur le premier levier de réduction des charges qu'est l'alimentation.

3-8. CER France SOMME

CERFRANCE Somme, Association de Gestion et de Comptabilité dont la raison d'être est d'accompagner ses adhérents dans la gestion de leur entreprise, intervient chez 80% des éleveurs de la Somme pour réaliser les travaux comptables, accompagner en vue de l'optimisation des performances économiques, travailler les orientations stratégiques et accompagner les projets avec une vision globale d'entreprise (technico-économique, financière, juridique, fiscale et patrimoniale).

CERFRANCE Somme s'engage à :

- Impliquer l'ensemble de ses collaborateurs assistants comptables, comptables et conseillers présents quotidiennement dans les exploitations dans le repérage des exploitants les plus en questionnement qui doivent entrer prioritairement dans le dispositif collectif ;
- Inciter les éleveurs à s'engager dans le dispositif et ainsi bénéficier de compétences complémentaires techniques d'une part et économiques et financières d'autre part, pour les accompagner durablement dans leurs plans d'action ;
- Mobiliser ses conseillers d'entreprise pour intervenir dans la mise en œuvre des 3 volets de la charte ;
- Produire gratuitement et envoyer dans des délais raccourcis une fiche annuelle « avenir lait » pour chaque producteur laitier adhérent ; cette fiche reprenant les composantes de la marge brute lait et les repositionnant par rapport à la moyenne ;
- Continuer ses actions d'animation collective à destination des éleveurs laitiers et notamment la mise en place d'un groupe « entreprendre et réussir en lait » chaque année, l'organisation d'un événement « rendez-vous économiques » une fois par an, et l'organisation de groupes « coût de production » ;
- Mettre les moyens pour produire et proposer aux éleveurs l'accès gratuit à des indicateurs économiques pertinents et personnalisés mis-à-jour lors de chaque enregistrement comptable (2 à 3 fois par an) afin d'identifier « en temps réel » les évolutions nécessitant une action spécifique.

3-9. Le GIE LAIT-VIANDE

Le GIE lait viande Nord Pas de Calais Picardie, organisme regroupant les partenaires de l'élevage a pour mission d'accompagner et décliner les politiques publiques et des collectivités vers les éleveurs herbivores de la région. Dans le cadre d'une conjoncture particulière impactant gravement l'élevage de la région, le GIE lait viande Nord Picardie a décidé lors d'un conseil d'administration du 7 mars 2016, d'accompagner financièrement le dispositif d'audit et de conseil à destination des éleveurs bovin lait et viande et ovin viande.

Le GIE lait viande Nord Pas de Calais Picardie s'engage à :

- Accompagner le plan de soutien à l'élevage mis en place au niveau régional en complément du Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie.
- Participer au financement des actions d'audit et de conseil réalisés par les structures partenaires pour que chaque éleveur qui en fait la demande puisse bénéficier de cet accompagnement.
- Organiser au niveau régional l'accès des demandeurs d'audit et de conseil au dispositif en transmettant toutes demandes aux organismes concernés.
- Tenir régulièrement un bilan de réalisation de ce dispositif.

3-10. LACT'UNION

La coopérative laitière Lact'Union s'engage à différents niveaux :

- Mettre à disposition ses conseillers laitiers pour accompagner les contrats de progrès et les plans de performance ;
- Diffuser le dispositif auprès des éleveurs cibles ;

- Favoriser l'installation des jeunes en production laitière ;
- Trouver des débouchés alternatifs de manière à permettre aux associés coopérateurs d'envisager différentes stratégies d'évolution ;
- Mettre à disposition des éleveurs une aide à la trésorerie conjoncturelle à taux 0.

En outre, Lact'Union s'engage concrètement auprès de jeunes agriculteurs de la manière suivante :

- Attribution d'une référence A dans la limite de 300 000 l ;
- Attribution de 25% du total de capital social à souscrire, la première année d'adhésion ;
- Remboursement du contrat de maintenance du tank et du contrôle machine à traire pendant 2 ans ;
- Ristourne sur l'achat d'agro-fournitures :
 - 10% sur les contrats d'hygiène de traite,
 - 10% sur les aliments d'allaitement,
 - 10% sur les minéraux,
 - 5% sur les aliments composés.

3-11. SODIAAL – NORD

La coopérative SODIAAL-Union collecte et transforme le lait de ses adhérents à travers toute la France et elle est présente dans tous les métiers du lait (lait de consommation, beurre, ingrédients laitiers, produits frais et fromages). A travers ses services conseil, froid à la ferme ou son activité dans l'agrofourniture (YSEO), Sodiaal-Union est un interlocuteur au service de ses adhérents.

La coopérative Sodiaal –Union s'engage auprès de ses adhérents à :

- Faciliter la mise en place de la charte notamment chez les éleveurs qui en ont le plus besoin,
- Inciter ses adhérents à favoriser le travail en concertation avec leurs partenaires techniques, économiques et financiers pour plus d'efficacité,
- Accompagner ses adhérents dans toutes les démarches nécessaires à l'amélioration de la qualité du lait,
- Proposer à ses adhérents des possibilités de développement en fonction des opportunités du marché.

La coopérative Sodiaal-Union, par ses actions, ses prises de parole, s'engage à contribuer à la mise en place d'une dynamique laitière positive.

3-12. COBEVIAL

Présent auprès des éleveurs du Nord-Picardie depuis 60 ans, la Cobeval a toujours eu comme objectif de les accompagner au mieux. Aujourd'hui plus que jamais, consciente des difficultés des filières animales, la Cobeval a amélioré ses dispositifs de soutien auprès de ses adhérents en proposant :

- Des financements de cheptel pour les bovins mis en engraissement en 2016 au taux de 0% pour l'ensemble de ses adhérents ;
- Financement des reprises ou agrandissements de cheptels porcins, et des mises en place de brouards dans de nouveaux ateliers à 0% les trois premières années ;
- Mise en place de contrats tripartites (éleveur- Cobeval-Bigard) à risques partagés pour la production de taurillons charolais ;
- Contractualisation pour la production de taurillons laitiers (prix fonction du coût de production) ;
- Maintien des caisses de sécurisation porcines et bovines ;
- Réduction des délais de paiement à 8 jours en porcs et 14 jours en bovins.

L'accompagnement technico-économique, réalisé en partenariat avec les Chambres d'agriculture, au même titre que la recherche permanente de marchés rémunérateurs restant eux aussi une priorité.

3-13. NORIAP

NORIAP est une coopérative de collecte et d'approvisionnement engagée sur le territoire dans le développement des activités de ses adhérents dont 50% sont des éleveurs. Dans le cadre de son projet d'entreprise, la coopérative NORIAP est fortement impliquée dans l'élevage au travers de filiales stratégiques en nutrition animale et distribution de produits et services aux éleveurs.

Pour répondre aux 3 axes complémentaires de la charte Avenir Elevage 80 - principalement les axes 2 et 3 - NORIAP et ses filiales s'engagent à :

- Mobiliser les équipes techniques et commerciales à encadrer la performance zootechnique dans une logique de rentabilité économique.
- Accompagner les éleveurs dans la gestion de leur besoin de trésorerie pour le financement des charges de l'élevage ;
- Inciter les éleveurs à rentrer dans une dynamique de gestion technico économique individuelle ou collective de l'atelier pour déterminer le coût de production réel, la marge nette et les axes de progrès ;
- Poursuivre le déploiement et la prospective pour la commercialisation de produits et programmes alimentaires dont l'efficacité technique et économique aura été éprouvée (essais en élevage, centre de recherches appliqués du CRZA à Château-Thierry 02, ...).

Concrètement NORIAP et ses filiales s'engagent à mettre à disposition des éleveurs :

- l'ensemble des outils d'aide au pilotage technico-économique de l'élevage : LACTOPLAN, SIMUL ECO, GTI ;
- une animation de groupe de progrès pour analyser les coûts de production, comparer les écarts entre les élevages et déterminer les axes de travail pour améliorer la marge nette des ateliers ;
- des actions de vulgarisation et de partage des expériences d'éleveurs, des succès d'outils, programmes, techniques et produits au travers de Rencontres dites « Bout d'Etables » ;
- un Plan de Trésorerie mensuel et individualisé pour permettre aux éleveurs d'appréhender leur besoin de fonds de roulement et de financement bancaire des approvisionnements ;
- de poursuivre les offres de contractualisation des achats d'aliments composés et matières premières en proposant des outils de sécurisation à la baisse sur les marchés ;
- des conditions Jeunes Agriculteurs au travers de remise JA sur les aliments composés (8€/t) et les aliments Minéraux (40€/t)

3-14. Crédit Agricole Brie-Picardie

Le Crédit Agricole Brie-Picardie, partenaire historique de l'Agriculture, et premier acteur financier sur le territoire collabore activement au soutien de la filière élevage.

Conscient des difficultés conjoncturelles et des problématiques structurelles rencontrées depuis plusieurs mois par les éleveurs, le Crédit Agricole Brie Picardie a montré sa détermination à accompagner les exploitants en continuant à financer les projets de développement. A titre d'illustration, en 2015 les réalisations des crédits à Moyen Terme sur l'élevage ont progressé de 8.9 %. 34 Millions d'€uros de crédits Moyen Terme ont été réaménagés sur cette même année. La caisse régionale a également participé à toutes les réunions des cellules d'urgence (+ de 500 déclarations annexes 3 pour le FAC).

Dès l'automne 2015, le Conseil d'administration d'octobre avait acté la mise en place de prêts de moyens terme de trésorerie sur 36 mois avec 6 mois de différé d'un montant

correspondant à 50 € / 1000 l de lait et/ou 10 % du CA « viande », à des conditions préférentielles et sans frais de dossier.

Au travers de cette charte, le Crédit Agricole Brie Picardie prend un engagement pour accompagner chaque chef d'entreprise qui souhaite se projeter dans l'avenir : *« il est important que l'exploitant puisse réfléchir à son projet d'entreprise à MT avec ses partenaires, mais pour ce faire il faut d'abord le rassurer et le sécuriser sur sa situation de trésorerie. Le crédit Agricole a donc toute sa place dès le début de la réflexion sur le contrat de progrès, mais sera aussi présent pour accompagner les projets de développement pendant ces contrats. »*.

Le Crédit Agricole s'engage à :

- Promouvoir la charte auprès des éleveurs, des conseillers de son réseau et au sein des Conseils d'administration des Caisses locales ;
- Participer aux contrats de progrès à la demande des éleveurs ;
- Utiliser tous les outils et dispositifs permettant d'accompagner un éleveur dans son développement ou sa restructuration.

3-15. Groupement de Défense Sanitaire

Le Groupement de défense sanitaire est une association d'éleveurs dont le but principal est la prévention et la lutte contre les maladies du bétail. Ses missions se partagent entre action collective et conseil individuel. Soucieux de soutenir les éleveurs du département en cette période difficile, le GDS, dans son domaine de compétence, s'engage à :

- Accompagner techniquement les projets de reconversion, accroissement et regroupement de troupeaux ;
- Porter une attention particulière à toute demande d'aide (problème sanitaire) émanant d'un éleveur en situation fragile ;
- Ne pas augmenter sa cotisation en 2016, pour la deuxième année consécutive.

4- PILOTAGE DE LA CHARTE

4-1 Comité de suivi

Le Comité d'orientation de l'élevage (COE) créé au sein de la chambre d'agriculture de la Somme est chargé du suivi de la charte et d'en réaliser une synthèse annuelle sur la base d'indicateurs objectifs.

A cet effet, la présidente du Comité d'Orientation de l'élevage invitera les représentants des signataires qui ne seraient pas déjà en son sein.

4-2 Comité technique

Un comité technique restreint associant un représentant de chaque signataire permettra d'apporter des solutions adaptées aux situations détectées, de dresser un bilan de la mise en œuvre du plan et de préparer les comités de suivi.

Le Préfet de la Somme,

**Le Président du Conseil
régional des Hauts-de-
France,**

**Le Président du Conseil
départemental de la
Somme,**

Philippe De MESTER

Xavier BERTRAND

Laurent SOMON

**La Présidente de la FDSEA
de la Somme,**

Le Président de JA 80,

**Le Président de la Chambre
d'agriculture de la Somme,**

Françoise CRETE

Bruno MACRON

Daniel ROGUET

**Le Président de
l'Association d'Economie
Rurale de la Somme,**

La Vice-Présidente d'ACE,

**Le Président du GIE Lait-
Viande Nord Picardie,**

Hervé DEMALLE

Isabelle MARLOT

Ludovic CAUCHOIS

**Le Président de
LACT'UNION,**

**Le Président de SODIAAL
Union Nord,**

Le Président de COBEVIAL,

Olivier VERMES

Olivier GAFFET

Hervé DROUVIN

Le Président de NORIAP,

**Le Président de la Caisse
Régionale de Crédit
Agricole Brie – Picardie,**

**Le Président du
Groupement de Défense
Sanitaire**

Jean-François GAFFET

Philippe De WAAL

Pascal BIENAIME

Annexe 1 : détails du dispositif de conseil **Avenir Elevage 80**

Avenir Elevage 80

	Collecte Audit Evaluation	Analyse Hypothèse et plan d'action	Restitution Validation			Vérification NZV	Conseil
Hypothèse 1 Audit conseil PLAN DE PERFORMANCE	½ j Tec ou Eco	½ j Tec ou Eco	½ j Tec ½ j Eco			½ j Tec	½ j + ½ j Tec
	Collecte Audit Evaluation	Analyse Hypothèse et plan d'action	Restitution Validation Trajectoires cibles	Etude de projet	Trajectoires du projet	Vérification NZV	Conseil
Hypothèse 2 Audit conseil CONTRAT DE PROGRES	½ j Tec ou Eco	½ j Tec ou Eco	½ j Tec ½ j Eco	1 j Tec	½ j Tec ½ j Eco	½ j Tec	½ j + ½ j Tec
Outils	A.G.E					Dexel	

Dispositif départemental

Dispositif régional et GIE lait viande